



Affaires juridiques et assurances

Affaire suivie par : Guillaume ADAM

juridique@talloires-montmin.fr | 04 50 66 76 54

Talloires-Montmin, le 24 mars 2025

Nos réf. : DS/GC/SB/GA – n°2025/012

Objet : AMI Vol libre – Déclaration d'infructuosité – Relance d'un nouvel AMI

Madame, Monsieur,

Le lundi 10 mars 2025, la commune de Talloires-Montmin a fait paraître un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner les candidats autorisés à utiliser et exploiter les sites de vol libre sur son territoire.

Suite à différentes remarques faites par plusieurs acteurs, la collectivité, par la présente, vous informe déclarer infructueuse la procédure en cours afin de la relancer. Cette décision implique que les dossiers déjà transmis ne seront pas ouverts, ni conservés, et qu'il est attendu de la part des candidats, un nouvel envoi.

Une nouvelle consultation sera publiée dans les prochains jours par le biais de la plateforme MP74 et sur le Dauphiné. Vous pourrez trouver le nouveau dossier sur le site internet de la commune ou le télécharger directement par le biais de la plateforme.

Je vous prie d'excuser la commune pour le contretemps, mais celui-ci s'est avéré nécessaire afin de mieux formaliser les futures règles d'exploitation des sites.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à la collectivité et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire
Didier SARDA,

